

Débat d'Orientations Budgétaires

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) **doit faire l'objet d'un rapport de l'ordonnateur présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.** Le rapport contient les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.